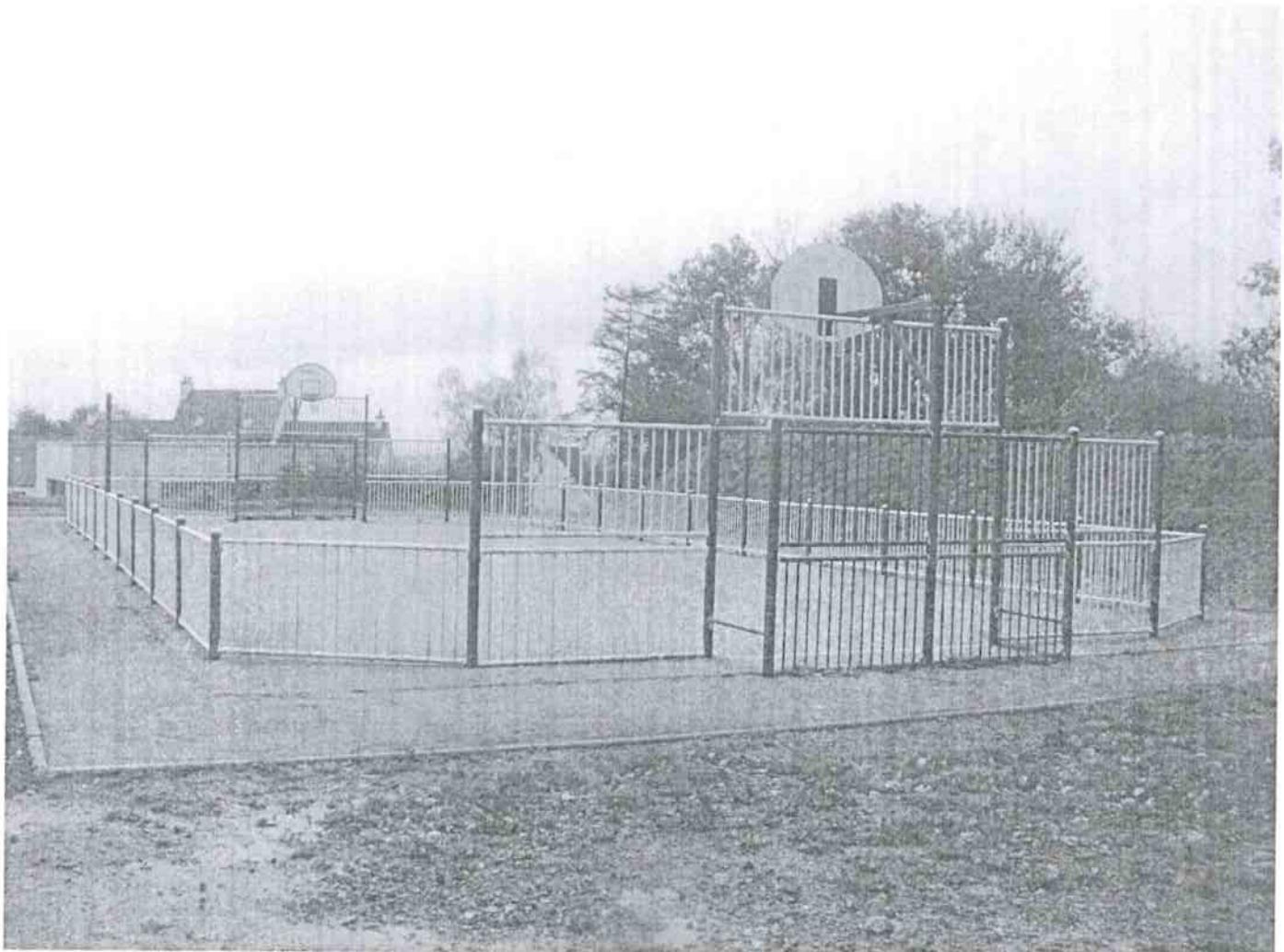


BULLETIN MUNICIPAL



Goûter du 3ème âge le samedi 20 décembre à 15h30
au Bistrot du Cragou ; bulletin d'inscription page 3

n° 69 / Décembre 2025

Le Cloître St Thégonnec

MOT DU MAIRE.

Voici le 12ème et dernier bulletin municipal de la mandature qui s'achèvera le 15 mars 2026, date des prochaines élections municipales. Nous l'avions promis : 2 bulletins par an, nous l'avons fait, comme ont été tenues les autres promesses et même au-delà.

Il n'y avait plus de boulangerie et il y en a une.

Il n'y avait plus de café-restaurant et il y en a un.

L'école ne comptait plus que 46 élèves, nous avons redressé les effectifs.

Les terrains du lotissement Ar Rochou ne se vendaient pas, aujourd'hui tous les lots ont trouvé preneurs et tous sont « bâtis ».

Alors, il a été décidé de lotir le terrain route de Quillien pour lequel terrain, nous avions déjà signé un compromis d'achat, en janvier 2014. Les travaux de viabilisation de cette parcelle se sont achevés en début de cette année.

Les 8 lots ont été mis en vente en mars dernier. A ce jour, 4 lots sont retenus et 3 permis de construire accordés. Notons qu'il est possible d'acheter un lot pour un prix inférieur à 20.000 euros, dans ce lotissement « des HERISSONS ».

Le bâtiment appelé le Capsel acquis en 2015, a été transformé en gîte d'étape ayant une capacité de 15 nuitées par «jour». La partie habitation, sur deux niveaux, a fait l'objet d'une totale restauration: charpente, toiture, isolation performante, planchers, cloisons, huisseries, sanitaires, terrasse. Ce logement comporte 3 chambres, 1 cuisine, 1 grand séjour. MAIS, comme il n'y avait pas de droit de passage par l'arrière, il nous a fallu faire l'acquisition de la maison Castel et du passage, au prix de 200 000 euros. La commune l'a financée en contractant un prêt de 100 000 euros. Cette maison a été louée.

A ce jour, c'est le seul emprunt de la commune!

Une autre thématique qui nous tenait à cœur c'était le logement à vocation locative. Les maisons qui étaient propriétés communales ont été mises en location, souvent après remise en état. D'autres acquises par la commune. Au total, après l'achèvement de la réhabilitation de l'espace «Courot», 11 logements auront été ouverts à la location et auront enrichi le patrimoine de la commune.

Outre le fait de proposer une offre locative, ces opérations de restauration ont permis de donner à notre bourg une meilleure image, en ne présentant plus de façades dégradées. Notons que par ailleurs tous les bâtiments communaux ont reçu, récemment, un ravalement. Ajoutons que, la maison d'urgence, actuellement en travaux, présentera un aspect plus agréable lorsque les joints de la façade seront faits. Dans les années 90, la mise en place de l'assainissement collectif au bourg fut une chose compliquée mais nécessaire pour la survie du bourg sans laquelle l'évacuation des eaux usées aurait été impossible et l'assainissement de nombreuses maisons impossible également, en en faisant des maisons vouées à être abandonnées. Une autre chose fort importante, essentielle même, ce fut l'installation de l'eau communale dans le bourg, en 1980, sous le mandat du maire François HUON.

La construction de la nouvelle station d'épuration démarrée en 2019 sous maîtrise d'ouvrage de Morlaix Communauté et achevée en 2022, en remplacement de l'ancienne qui ne satisfaisait plus aux nouvelles normes en vigueur depuis quelques années, compléta le dispositif.

Je me contenterai de citer ces quelques réalisations, ce qui ne constitue qu'une partie de ce qui a été fait durant le mandat et dont nous avons parlé dans les précédents bulletins.

Tous ces travaux représentent des dépenses importantes, surtout, pour une commune de la taille de la notre, une commune au budget si exigu.

Il a fallu appliquer une gestion des plus rigoureuses, faire attention à chaque dépense, négocier les prix, différer parfois certains achats: appliquer ce qu'autrefois on appelait une « gestion en bon père de famille ».

Il a fallu aussi et surtout rechercher et trouver des financements en provenance de toutes les entités susceptibles de nous octroyer des aides. Cela nous a pris beaucoup de temps, aux secrétaires et à moi. Il nous fallait, bien des fois attendre, attendre longtemps: il arrivait parfois des réponses négatives, et souvent, quand elles étaient positives il fallait compléter des dossiers complexes, peu aisés à compléter et, qui parfois nous revenaient, nous demandant des pièces complémentaires...

Et la satisfaction quand arrivaient les accords...

Ce furent des aides en provenance de l'Europe, de l'État, de la Région Bretagne, du Conseil Départemental, de Morlaix-Communauté, du SDEF, de l'ANS (Agence Nationale duSport) ... pour le Gîte d'Etape, pour le restaurant, pour le City-Park, pour la Maison Quémener, pour l'Espace Courot, pour la maison d'Urgence, pour les routes, pour le Chauffage de l'école, pour l'Église... Ainsi, le Gîte a bénéficié des aides de l'Europe, de l'Etat, du Département, et de Morlaix-Communauté. Le restaurant pour sa construction a été partiellement financé par la Région, deux fois par l'État, le Département et par Morlaix-Communauté.

Quand on totalise ces sommes et quelques autres de moindre d'importance, on arrive à un total de subventions d'un montant légèrement supérieur à 1 400 000 d'euros.

Ces aides cumulées aux excédents de nos budgets de fonctionnement, ont permis la réalisation de tous ces équipements. Ces constructions ajoutées à la mise en place de 7 lotissements depuis que je suis maire de la commune ont permis non seulement de maintenir la population mais de la faire augmenter. En 1982 la population était de 515 habitants, aujourd'hui nous approchons des 700 habitants. (12 naissance en 2025.)

On pourra dire que je fais de l'auto-satisfaction, peut-être, mais les éléments que je viens de lister sont incontestables.

On pourra dire que, je fais ma campagne en vue des élections de mars prochain. Nenni ! Car j'ai, après réflexion, décidé de ne plus faire acte de candidature. C'est terminé après 6 mandats de Maire. « Echu eo » ! Merci à toutes celles et tous ceux qui m'ont accompagné durant toutes ces années. Merci également à toutes celles et à tous ceux qui nous ont fait confiance depuis 1983.

Bonne fin d'année à toutes et à tous et bienvenue aux nouveaux Cloîtriens.

Le Maire : Jean René PERON.

Goûter de Noël à l'attention des personnes de la Commune ayant au moins 68 ans

La commune est heureuse de vous convier au goûter de Noël qui aura lieu au bistrot du Cragou le samedi 20 décembre 2025 à partir de 15 heures 30.

L'invitation concerne les personnes qui résident sur la commune et qui sont nées jusqu'en 1957.

Les conjoints ayant moins de 68 ans peuvent aussi s'inscrire : il leur sera demandé une participation de 20 €

Vous trouverez ci-dessous un bulletin de réservation à compléter et à faire parvenir en Mairie pour le vendredi 12 décembre.

Bulletin d'inscription

Nom :

Prénom :

Adresse :

Date de naissance :

Accompagnant payant : nom, prénom

PENN-DA-BENN

Le nouveau réseau des médiathèques de Morlaix Communauté a ouvert ses portes !

Vingt médiathèques du territoire forment un réseau unique et gratuit.

Penn-Da-Benn, expression bretonne qui signifie « de bout en bout » pour symboliser le parcours du lecteur, peu importe où il vit, pour affirmer que les médiathèques s'adressent à tous et à toutes, sans distinction.

Qu'est ce que penn-da-benn change pour les habitant(es) ?

- Une **inscription**,
 - pour obtenir une **carte unique et gratuite**,
 - pour accéder aux **20 médiathèques**.
 - Plus de 160 000 documents à emprunter.
 - 15 documents (livres, jeux etc.) sont empruntables pour 4 semaines.
 - Une navette qui fait voyager vos documents d'une médiathèque à l'autre.
- En savoir plus :** www.penndabenn.bzh,
- chacun peut réserver ses documents.
 - suivre ses prêts.
 - S'inscrire aux animations proposées sur le territoire.

Allez dans la médiathèque de la commune, Typhaine et Claudine vous accueillent et vous accompagnent dans vos recherches.

Ouverture : Le Mercredi 17h-18h30.

Le vendredi 16h45-18h15.

INFOS :

L'Association au fil du temps accompagne une nouvelle activité, **GYM DOUCE** d'entretien en musique et **GYMNASTIQUE** au sol.

Elle est animée par Marylène, elle est accessible à tous (femmes et hommes) quel que soit l'âge.

Les cours ont lieu tous les **jeudis de 18h30 à 19h30**, dans la salle polyvalente.

FRANCE SERVICES : la permanence a lieu un mardi sur deux de 9h à 12h dans la salle de la mairie.

LE NUMERIQUE : la permanence a lieu tous les jeudis de 9h à 12h dans la salle de la mairie.

Contact : tel : **0298797036**, mail : lecloitresthegonne@wanadoo.fr

TRANSPORT à la demande, Transport sur réservation.

Morlaix Communauté Bus,Cars,Navettes.

Gratuits, pour Tous, Toute l'année !

17, place Cornic 29600 Morlaix.

02 98 88 82 82 ou/et contact@lineotim.com

Des guides du transport sont disponibles à la mairie.

Brigitte Merrer.



PERMANENCE PUBLIQUE

30 janvier et 12 février 2026

Dans le cadre du développement d'un projet éolien sur votre commune, NOTUS energy vous invite à une **permanence d'information**. Nos équipes seront à votre disposition pour répondre à toutes vos questions.



Mairie
10 rue de la libération
Le Cloître Saint
Thégonnec

Vendredi 30 janvier de 14h à 17h
Jeudi 12 février de 14h à 17h

* Pour toute demande de rendez-vous,
merci d'écrire à l'adresse mail ci-dessous.

Pour plus d'informations contactez :
willy.blasin@notus.fr

PROJET DE PLANTATION 500 000 ARBRES, EN DIRECT AVEC LE CONSEIL DEPARTEMENTAL.

Le Conseil Départemental, finance les plantations à hauteur de 80 %.

La Commune possède des terrains dans la zone du périmètre de protection de captage (le PPC), d'une superficie d'un hectare et demi.

An Dour est le service public de l'eau sur la commune. Il a les compétences pour accompagner un projet de plantation du PPC, il possède tous les critères pour assurer la maîtrise d'ouvrage du projet.

Description du projet de plantation :

Parcelle no 452: Boisement de feuillus : hêtres, chênes, châtaigniers, sorbiers, sureaux, houx, fusains, au total 660 plants.

Parcelle no 450 : Plantation d'un verger : 40 pommiers d'une variété ancienne.

Parcelle no 481 : Boisement de la parcelle par régénération naturelle.(libre évolution).

Réalisation :

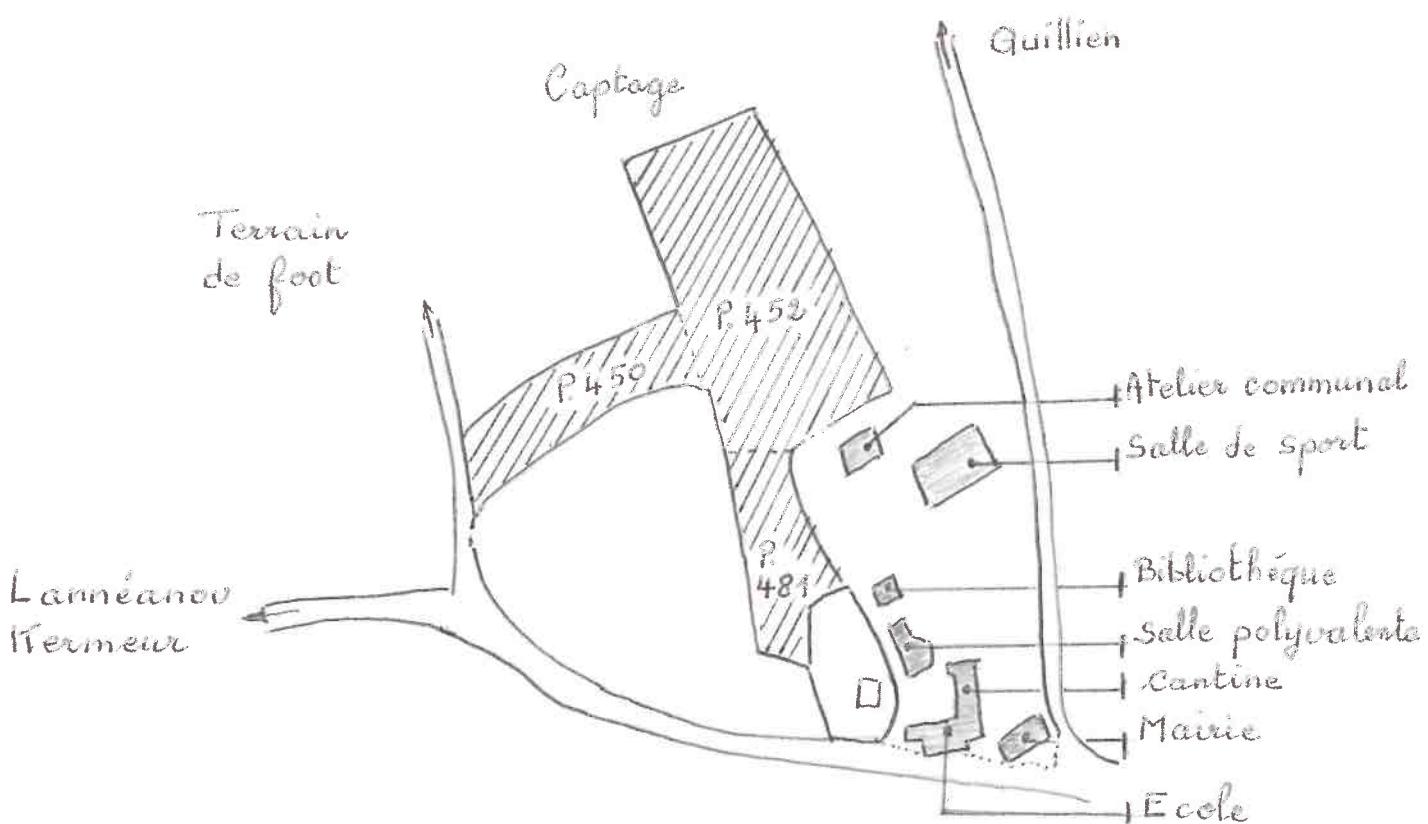
Par An Dour : La technique : Préparation des sols, plantation, protection.

L'entretien des périmètres et des cloisonnements.

L'entretien des plants.

Retrait des gaines de protection début 2031.

Par la Commune : L'entretien des allées destinées à permettre aux promeneurs d'accéder à l'intérieur du périmètre.



Brigitte Merrer.

« PASS engagement »

Pour qui ?

- Tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans
- Les jeunes âgés de 26 à 30 ans parrainés par une structure sociale ou associative
- Habitant l'une des 26 communes de Morlaix Communauté

Quoi ?

- Un engagement actif dans une association ou une collectivité (aide aux devoirs, épicerie sociale...)

→ une bourse de 300 € à 1000 €, en fonction du projet :



Bourse Projets Jeunes !

- Tous les jeunes âgés de 16 à 25 ans
- Les jeunes âgés de 26 à 30 ans parrainés par une structure sociale ou associative
- Habitant l'une des 26 communes de Morlaix Communauté

Comment faire sa demande ?

1. Récupérer le dossier d'inscription au SIJ de la M.J.C ou à la Mission Locale
2. Effectuer un entretien obligatoire avec un professionnel du SIJ ou de la MJC
3. Trouver une association pour l'engagement
4. Compléter et déposer le dossier au SIJ (seuls les dossiers complets seront traités)

La demande sera ensuite étudiée par le jury



- Déposer le dossier entre janvier et mars pour une réponse en avril
- Déposer le dossier entre septembre et novembre pour une réponse en décembre

 Le nombre de Pass' est limité.
Vous serez informé par mail de la réponse.

Engagement du bénéficiaire

- Respecter le volume horaire convenu pour une durée de 10 mois maximum
- Participer à une formation collective obligatoire d'une demi-journée sur le monde associatif organisée par le RESAM

Engagement de Morlaix Communauté et de ses partenaires

- Accompagner à l'élaboration du dossier
 - Verser la bourse à mi-parcours de l'engagement
- Renseignements : info.jeunesse@mjc.morlaix.com**
02 98 88 09 94

Quelles conditions ?

- Résider sur le territoire de Morlaix Communauté pour tous les Pass' et depuis + de 6 mois pour le Pass' permis
- Vérifier son éligibilité à d'autres aides avec le Service Infos Jeunes (SIJ) ou à la Mission Locale
- Motiver sa demande
- Compléter le dossier d'inscription et joindre les documents demandés

NOUVELLES ACTIVITES DE LA CITE

1- BISTROT DU CRAGOU

Le bar-restaurant est en activité depuis le 1er mars 2025. C'est prématuré de tirer un bilan et faire des projections d'avenir, mais les exploitants sont optimistes.

Petit rappel pour les plages d'ouverture.. :

- Mardi ouverture de..... : 9.00h à 15.00h
- Mercredi ouverture de... : 9.00h à 15.00h
- Jeudi ouverture de..... : 9.00h à 15.00h et de 18.00h à 22.00h
- Vendredi ouverture de... : 10.00h à 15.00h et de 18.00h à 23.00h
- Samedi ouverture de... : 10.00h à 23.00 h
-

Prix du menu comprenant ...: Entrée + plat principal ou plat principal + dessert 20 euros
menu complet entrée + plat principal + dessert 24 euros

Il est prudent de réserver par ce numéro de téléphone ... : **02 98 55 94 31**

Le bistrot organise aussi des animations et des soirées à thème tels que ...:

- Journée du 15 Août animation avec DJ accompagné de galette-saucisse
- Soirée du 28 Août gala musical du groupe « **Les Cornichons** »
chansons françaises interprétées par des Hollandais

D'autres animations sont déjà programmées dans les semaines à venir

- Mercredi 3 décembre après midi atelier « **Couronne fleur de Noël** » parents/enfants
- Mercredi 10 décembre après midi atelier « Linogravure »
- Samedi 20 décembre soirée Karaoké avec orgues de barbarie
- Vendredi 23 Janvier concert ambiance « **Sud américaine** »

Toutes les suggestions seront bienvenues. Amaury et son équipe vous attendent.

2 – Gîte du Cragou

Durant la période hivernale et jusqu'au 31 mars 2026 , l'accueil n'est pas ouvert au public.
Les réservations s'adressent prioritairement aux groupes.

Privatisation possible pour les événements et occasions particulières, par exemple :

- Groupe de randonneurs
- Fêtes de famille
- Événements locaux
- Groupe de travail/équipe de chantier etc ...

Prix de la privatisation **355 euros/nuitée (15 couchages maximum)**

Durant la période hivernale le gîte n'assure aucune prestation annexe, mais dispose de toute une panoplie d'équipements permettant de se restaurer... :

- Plaque de cuisson, Four traditionnel, Four micro-onde, Machine à café, Réfrigérateur
- Tous les accessoires utiles au service de table.
- Approvisionnement de la nourriture à portée de main à la Boulangerie/Épicerie du bourg

Contact par téléphone **02 98 55 94 37** ou par mail gite.cragou@ostal.bzh

Pour les individuels, coût de la nuitée (Entre Avril et Septembre 2026) : **31,50 euros/personne, petit déjeuner inclus.** Location possible à la chambre.

Le gîte dispose également d'un superbe salon-détente avec de grandes baies donnant sur la cour.
Toutes les chambres sont équipées de toilette et salle de bain privatives.

Antoine HENRY / Adjoint en charge des travaux

délégués communautaires

Il est proposé la mise en place d'un conseil communautaire de 52 membres (au lieu de 51 aujourd'hui) pour le mandat 2026-2032 en attribuant un siège supplémentaire (3 sièges aujourd'hui) à la Commune de Saint-Martin des Champs

Le Conseil approuve cette nouvelle répartition

Nouveau SCOT du Pays de Morlaix

Présentation à l'assemblée du nouveau schéma de cohérence territoriale du Pays de Morlaix (SCoT). Le SCoT est un document d'urbanisme qui, à l'échelle d'un territoire, détermine l'organisation spatiale et les grandes orientations de développement d'un territoire. Piloté par le Pays, ce document couvre l'intégralité des 3 communautés membres : Landivisiau Communauté, Haut Léon Communauté, Morlaix Communauté.

Le Conseil Municipal prend acte de la présentation – pas d'observation

Plan Local d'urbanisme intercommunal (PLUi) – modificatif n°2

Le Pluie approuvé en février 2020 fait l'objet d'une procédure de modification afin de rectifier certaines anomalies ne remettant pas en cause les grandes lignes du document initial. La commune du Cloître n'est pas concernée par ces modifications mais est informée de l'avancement de la procédure.

Plan Climat énergie territorial (PCAET)

Présentation à l'assemblée -- pas de délibération : inscription au PV uniquement

Marché Espace Courot

Le conseil valide le choix de la commission d'appel d'offre ayant attribué les lots pour la réhabilitation de l'espace Courot et de la maison d'urgence ;

Le détail des entreprises choisies et des montants est accessible en Mairie sur demande

Opération 500 000 arbres

Le Maire rappelle au Conseil Municipal qu'une délibération de principe avait été prise afin de participer au plan arbres du département du Finistère ; pour rappel, le Département du Finistère a lancé en octobre 2021 l'opération 500 000 arbres, avec pour objectif la plantation de 50 000 arbres par an sur 10 ans.

Le Département soutient financièrement et techniquement les collectivités finistériennes qui s'engagent dans la plantation d'arbres.

Vote : Le Conseil Municipal donne un avis favorable au projet.

Réserve du Cragou et du Vergam

Les Landes et les tourbières du Cragou et du Vergam ont été classées en Réserve naturelle régionale (RNR) par le Conseil Régional en Décembre 2008 puis renouvelées en 2016 et doit de nouveau être renouvelée

Dans le cadre de cette procédure de renouvellement et conformément au code de l'environnement, Le Conseil régional doit procéder aux consultations obligatoires.

Afin de mener à bien ce projet de renouvellement, l'avis de la Commune du Cloître Saint Thégonnec est sollicité.

Vote : Le Conseil Municipal donne un avis favorable

Remplacement secrétariat de Mairie – Convention

Pendant l'absence de la secrétaire de Mairie pour congé de maternité, et pendant les congés de l'agent d'accueil, la Commune de Plounéour-Ménez met à disposition par convention, un agent afin de palier à cette absence.

Le conseil autorise Monsieur Le Maire à signer la convention de mise à disposition entre le Cloître Saint Thégonnec et la Mairie de Plounéour-Ménez et de verser à la Commune de Plounéour-Ménez les indemnités afférentes à cette convention.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable

Personnel communal – modification du tableau des emplois communaux : temps d'emploi de la cantinière

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la nécessité de modifier le temps de travail de l'agent chargée de la cantine, de l'entretien du réfectoire et de la garderie.

L'agent est actuellement annualisé à temps non complet à raison de 28/35^{ème}

Monsieur Le Maire propose de passer l'agent à 34/35^{ème} compte tenu des missions supplémentaires qui lui sont confiées à savoir l'entretien de la mairie, des sanitaires de l'école, la salle multifonction.

Le tableau des emplois communaux sera modifié en ce sens après l'avis du Comité Social Territorial qui sera consulté.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable à la modification du temps de travail de l'agent chargé de la cantine.

Aide financière : demande de subvention exceptionnelle

Le Maire informe les membres du Conseil Municipal d'une demande d'aide sociale émanant du Conseil départemental (MDPH 29) ; elle concerne la transformation d'une salle de bains pour la rendre accessible à une personne en situation de handicap.

Le Maire propose une aide de 300 € (trois cents Euros) dans le cas précis d'un handicap reconnu.

Le Conseil Municipal donne un avis favorable au versement de cette aide

Avenants au Marché Gîte d'étape

Le conseil valide la liste des avenants négatifs ou positifs concernant la construction du gîte d'étape ; le détail des avenants est consultable en Mairie

Réalisation d'un emprunt

Monsieur Le Maire propose de réaliser un emprunt afin de rembourser la ligne de trésorerie de 150 000 € ouverte en début d'année.

Le conseil autorise le Maire à accepter la meilleure offre et ensuite à rembourser la ligne de trésorerie

Fonds départemental de sécurité routière

Monsieur Le maire informe le Conseil Municipal qu'il souhaite demander le fonds départemental de sécurité routière auprès du département.

Avis favorable

Initiation de la langue bretonne dans les écoles

le Conseil Municipal approuve la reconduction de l'initiation à la langue bretonne. La participation de la Commune pour l'année 2024-2025 s'élève à 700 €

La participation de la Commune pour l'année 2025-2026 s'élèvera à 750 €

Motion de soutien au collège de Plounéour Ménez

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal qu'une demande de soutien a été faite par l'APE du collège des Monts d'Arrée ; courrier reçu en Mairie le 18 juin 2025.

Le conseil soutient la demande de non fermeture d'une classe de 3ème

Projet de réalisation d'un lieu d'exposition au bourg

Monsieur Le Maire rappelle le projet de réaliser un lieu d'exposition au bourg et propose de solliciter un maître d'œuvre pour travailler sur ce projet.

Vote : Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal donne un avis favorable pour 6 et 1 abstention à ce projet.

Conseil du 18 septembre 2025

Charte de fonctionnement du réseau des médiathèques

Monsieur Le Maire informe les membres du conseil municipal de l'ouverture depuis le 8 septembre du réseau Penn-da-Benn coordonné par Morlaix Communauté. Pour le bon fonctionnement de ce réseau, une charte de fonctionnement, soumise au vote du Conseil de Communauté le 30 juin 2025 est proposée aux communes de se prononcer et d'autoriser le Maire à signer tout document y afférent.

Avis favorable

Rapport Annuel sur le prix et la qualité de l'eau

Présentés par An Dour en charge de la compétence eau assainissement pour les 26 communes de Morlaix Communauté , ces rapports répondent à une exigence de transparence vis-à-vis des usagers qui peuvent les consulter sur place en Mairie et sur le site internet de la Commune.

Projet plantation 500 000 arbres – convention –

Monsieur Le Maire informe le conseil municipal qu'une convention relative à la répartition des rôles entre la commune du Cloître Saint Thégonnec et le Service Public de l'eau An Dour dans le cadre du projet de plantation de feuillus et d'un verger au sein du Périmètre de Protection du Roudour doit être mise en place. Il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer et d'autoriser Monsieur Le Maire à signer tous les documents y afférent.

Avis favorable

Appel à projet régional 2025(DRAAF) investissement DFCI (Défense des Forêts Contre les Incendies)

Monsieur le Maire expose à l'assemblée qu'il est nécessaire de réaliser des travaux relatifs à la défense des forêts et espaces naturels contre les incendies (DFCI) sur la commune du Cloître-Saint-Thégonnec. Le coût des travaux s'élève à 63 050 € HT subventionné à 80 %

Avis favorable

Demande d'achat d'un chemin rural

Un agriculteur demande d'acquérir un chemin d'exploitation au Briou

Le Conseil, au vu du plan et de la situation donne un avis favorable sous condition d'obtenir l'accord écrit de tous les riverains,

Demande de subventions

Volet 2 - 2025/2025 Conseil départemental Une délibération doit être prise autorisant le Maire à demander la subvention pour le projet de réhabilitation de la maison d'habitation en logements à caractère sociale (espace courot)

Avis favorable

Avenants espace Courot et maison d'urgence

des avenants pour des travaux supplémentaires sont à prévoir

Le conseil autorise le Maire à signer les avenants. Le détail est consultable en Mairie

Demande de participation Rased

Comme chaque année, le Réseau d'Aides Spécialisées aux Elèves en Difficulté (RASED), est un dispositif de l'éducation nationale qui intervient dans toutes les écoles publiques de la circonscription de Morlaix, dont celle du Cloître. Il sollicite la commune pour une participation d'un euro par élève scolarisé (voir nombre exacte d'élèves) (60 euros l'an passé)

Avis favorable

Participation aux frais de fonctionnement de l'école Diwan

l'école Skol Diwan à Morlaix a sollicité la commune pour participer aux frais de scolarité de DELIVRE-QUIVIGER Tibouan élève en élémentaire et STEUNOU Erin élève en maternelle pour l'année scolaire **2024-2025**.

Considérant le coût annuel de fonctionnement d'un élève de l'enseignement public
le conseil émet un avis favorable pour le versement de 1873,14 € pour l'élève de maternelle et 623,54 € pour celui du cours élémentaire

Délibération autorisant le Maire à signer tous les actes et documents afférents à la vente des terrains du lotissement « LES HERISSONS »

Avis favorable

DU CONSEIL MUNICIPAL DU 17 OCTOBRE 2025

Rapport annuel gestion des déchets

Le rapport annuel sur le prix du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers 2024 préparé par Morlaix Communauté répond à une exigence de transparence vis-à-vis des usagers qui peuvent le consulter sur place en Mairie.

Modification temps de travail de la cantinière

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que dans sa séance du 20 juin 2025, il avait été approuvé la modification du temps de travail de la cantinière (délibération 24) – la modification du temps de travail 30/35ème à 34/35ème) dépassant les 10%, il devait être soumis à l'avis du comité social technique du centre de gestion du Finistère.

Suite à l'avis favorable du CST le conseil émet un avis favorable

Goûter du 3ème âge

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal que le goûter des ainés aura lieu le samedi 20 décembre 2025 et que c'est l'occasion de le faire au Bistrot du Cragou. Le goûter est offert par la Commune aux personnes de 68 ans et plus soit nées à compter du 01 Janvier 1957.

Afin d'organiser au mieux cette manifestation, un bulletin d'inscription sera annexé au prochain bulletin municipal.

Les conjoints des personnes nées après le 31 décembre 1957 qui souhaitent participer à ce goûter devront s'acquitter d'une participation de 20 Euros.

Avis favorable

marché rénovation thermique école et salle multifonction

Le conseil prend connaissance de la réunion de la commission d'appel d'offre.

Après délibération, le Conseil Municipal décide d'attribuer les marchés de travaux suivant l'avis de la commission d'appel d'offres

Délibération détaillée consultable en Mairie

Plan 500 000 arbres

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil municipal de la convention entre la Commune du Cloître Saint Thégonnec et AN DOUR concernant la délégation de maîtrise d'ouvrage dans la conduite du projet de plantation et la demande de subvention associée au plan 500 000 Arbres.

Avis favorable

Projet lieu d'exposition

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la réception du projet de convention de maîtrise d'œuvre concernant le projet de lieu d'exposition. Il en donne lecture.

avis favorable pour 9 et 1 abstention au projet

ACTIVITE CIRQUE ECOLE DU CRAGOU- demande de subvention

Monsieur Le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de subvention de l'école concernant un projet cirque.

Le coût de cette opération s'élève à 4 600 € avant financement par d'autres partenaires.

Il est proposé au Conseil Municipal de participer à cette opération pour 1 000 €

avis favorable à l'unanimité

LES RUES EN SCENES EDITION 2026 PARTICIPATION DE LA COMMUNE

Depuis plus de 20 ans, Morlaix Communauté soutient la diffusion des arts de rue dans les communes de son territoire, au plus près des habitants. Le principe : une programmation de qualité, misant sur le burlesque et l'art circassien, jouant la carte de la pluridisciplinarité, favorisant la diffusion artistique dans l'espace public, privilégiant la relation de proximité entre artistes et spectateurs, garantissant l'accessibilité pour le plus grand nombre et faisant la part belle à l'intergénérationnel.

La période estivale est ainsi ponctuée d'arts de rue en juillet-août et septembre avec plusieurs dates sur la commune de Morlaix et chaque année une date dans trois communes du territoire.

Pour l'édition 2026, il est proposé à la commune d'accueillir ce festival sur une date à savoir le 07 septembre 2026.

Une participation financière est attendue à hauteur d'un 1€ par habitant (base INSEE : population DGF à retenir).